



**Coalition des Tables régionales d'organismes
communautaires**

Rapport annuel d'activités 2008-2009

Assemblée générale annuelle 2009
Le 14 mai 2009

Liste des acronymes

ADQ	Action démocratique du Québec
Agence	Agence de la santé et des services sociaux
AGA	Assemblée générale annuelle
AGR	Assemblée générale régulière
CA	Conseil d'administration
CDC Laval	Corporation de développement communautaire de Laval
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale Action communautaire
CSS	Coalition solidarité santé
CGR	Conseil de gestion du réseau
CROC-AT	Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue
CTROC	Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires
MAC BSL	Mouvement action communautaire Bas-St-Laurent
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCASSS	Organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QS	Québec solidaire
RIOCM	Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
ROC-03	Regroupement des organismes communautaires de la région 03
ROC-Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
ROC-GÎM	Regroupement des organismes communautaires Gaspésie – Îles de la Madeleine
ROCL	Regroupement des organismes communautaires des Laurentides
ROC	Regroupement des organismes communautaires
RQACA	Réseau québécois d'action communautaire autonome
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SSS	Santé et services sociaux
TROC-02	Table régionale des organismes communautaires du Saguenay – Lac-St-Jean
TROC-CN	Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord
TROC-10	Table régionale des organismes communautaires du Nord du Québec
TROCAO	Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
TROCCA	Table régionale des organismes communautaires de Chaudière – Appalaches
TROC-CQ/M	Table régionale des organismes communautaires du Centre du Québec et de la Mauricie
TROCL	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
TROCM	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie
TROC	Table régionale d'organismes communautaires
TRPOCB	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, santé et services sociaux

Table des matières

Mot du Conseil d'administration de la CTROC_____	p. 4
Mission de la CTROC_____	p. 5
Objectifs de la CTROC_____	p. 5
Relations avec les alliés_____	p. 6
Actions de revendication_____	p. 7
Actions politiques_____	p. 9
Actions médiatiques_____	p. 11
Actions de visibilité_____	p. 12
Actions de négociation_____	p. 13
Actions de recherche_____	p. 15
Actions de vie associative_____	p. 16
Finances_____	p. 18
Comités de la CTROC et leurs membres_____	p. 19
Implication de la CTROC dans les travaux des comités -2008-2009_____	p. 23
Membres de la CTROC_____	p. 24
Bilan du plan d'action 2008-2009_____	p. 25

Mot du Conseil d'administration de la CTROC

L'année 2008-2009 a été particulièrement importante pour la CTROC. L'ensemble du mouvement communautaire en santé et services sociaux a été interpellé par plusieurs enjeux, en particulier l'impact de la crise économique, le dépôt du rapport du VGQ et l'importante mobilisation des groupes communautaires sur la consolidation financière du mouvement et la défense de son autonomie.

Parmi les faits saillants de l'année, il faut souligner le nouveau Front commun avec la TRPOCB établi en novembre 2008. Cette alliance des regroupements provinciaux et régionaux sur des revendications politiques communes était devenue essentielle pour établir et renforcer notre rapport de force face au gouvernement du Québec. Les membres de nos organisations ont unanimement salué cette avancée.

D'autre part, la campagne de mobilisation menée dans toutes les régions du Québec a permis de récolter des appuis politiques et populaires sans précédent; dont l'ensemble des partis d'opposition, de multiples organisations de la société civile et surtout des dizaines de milliers de citoyens qui ont unanimement reconnu l'importance de mieux soutenir les organismes communautaires autonomes dans le contexte économique actuel. Cette pression a mené à une rencontre avec la Ministre déléguée aux services sociaux mais n'a malheureusement pas mené à des engagements gouvernementaux. Le travail est bien amorcé mais devra être poursuivi et renforcé.

Finalement, l'année 2008-2009 s'est terminée avec l'émergence de nouveaux enjeux fort inquiétants dans le paysage politique communautaire. L'annonce de la réouverture de la Politique de reconnaissance de l'ACA et les travaux du MSSS sur les suites à donner au rapport du VGQ nous laissent entrevoir des changements importants allant dans le sens d'un resserrement de la reddition de comptes et d'une remise en question fondamentale de l'autonomie des organismes communautaires. Il faudra demeurer alertes et mobilisés !

En conclusion, le CA de la CTROC est fier de la participation de l'ensemble des membres dans tous les travaux de notre coalition qui témoigne d'une bonne santé démocratique dont nous aurons besoin dans un proche avenir.

Les membres du Conseil d'administration

Sébastien Rivard (RIOCM)

Carole Boucher (TROCM-10)

Geneviève Giguère (ROCGÎM)

André Gagnon (ROC-03)

Mission de la CTROC

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires est un lieu d'analyse, d'action sociale et politique, notamment en regard de l'organisation liée au réseau public de la santé et des services sociaux et de ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes. Elle poursuit la mission de regrouper les TROC/ROC du Québec afin de favoriser la collaboration, la concertation et l'échange, ceci dans une optique de soutien au développement des organismes communautaires autonomes. Ses principaux mandats sont de promouvoir un réseau de santé et de services sociaux public, universel, accessible et gratuit, de représenter les membres des 16 TROC du Québec (seule la région du Nunavik ne possède pas de TROC) auprès de la population et des instances gouvernementales, de soutenir le développement des organismes communautaires autonomes et de faire connaître la nécessité de balises nationales au soutien et à la reconnaissance de tous les organismes communautaires autonomes.

Objectifs de la CTROC

1. développer la solidarité interrégionale et le sentiment d'appartenance ;
2. travailler dans un climat d'ouverture, de respect, de tolérance, de franchise et favoriser l'expression libre de toutes opinions ;
3. obtenir, au niveau provincial, la reconnaissance de la Coalition comme interlocutrice et représentante incontournable des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux ;
4. Partager une vision commune des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et se définir comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé :
 - 4.1. dans les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, et pour la justice sociale et l'égalité, ainsi que pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, et ce, dans une optique d'adaptation constante aux besoins pressentis dans la communauté ;
 - 4.2. dans les actions et les luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
 - 4.3. dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile;
5. situer les enjeux politiques vers l'atteinte d'une justice sociale, d'une société démocratique, égalitaire et équitable;
6. défendre et promouvoir la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;
7. faire reconnaître l'apport des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
8. assurer une présence dans les lieux stratégiques nationaux;
9. défendre les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels est fondé notre système de santé et de services sociaux, à savoir : le caractère public, l'universalité, la gratuité, l'intégralité et l'accessibilité;
10. établir des liens de solidarité et des alliances avec les organisations qui mettent de l'avant des valeurs, des principes et des revendications similaires.

Relations avec les alliés communautaires

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a pour mandat de défendre et promouvoir les intérêts des organismes d'action communautaire autonome, d'assurer la représentation des organismes d'action communautaire autonome, d'informer les organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome, de sensibiliser la population sur la réalité des organismes d'action communautaire autonome, de favoriser la consultation et la concertation des organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome et d'effectuer des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome. La CTROC occupe un poste au conseil d'administration du RQ-ACA. Le coordonnateur de la CTROC siège au RQ-ACA à titre de délégué de la CTROC, avec l'aide du délégué de Montréal comme substitut. Lors de la dernière année, la CTROC a participé à 10 rencontres du RQ-ACA pour un total de 80 heures (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus).

Lors de la dernière année, le RQ-ACA a entamé un processus de restructuration marqué par la tenue d'une évaluation de la structure et d'une enquête sur les formes idéales pour cheminer vers un changement important des statuts et règlements (changements qui devraient se réaliser au cours de la prochaine année). Dans ce cadre, les représentants de la CTROC se sont assurés que les intérêts historiques de la Coalition soient considérés dans la démarche (particulièrement par la révision du membership).

Par ailleurs, le RQ-ACA s'est attardé à la proposition d'une modification du droit des associations personnifiées (Loi des compagnies). La CTROC a partagé ses outils d'analyse avec le RQ-ACA en plus de lui soumettre un avis sur la question. Le RQ-ACA a déposé un avis à la ministre des Finances, conforme, dans les grandes lignes, à la position de la CTROC. Essentiellement, l'avis demandait la tenue de consultations publiques avant tout changement à la Loi des compagnies.

Réseau Albert St-Martin

La CTROC est membre du réseau Albert St-Martin. Par contre, elle n'a participé activement à aucune activité de cette organisation au cours de la dernière année.

Coalition Solidarité Santé

La CTROC est membre de la Coalition Solidarité Santé. Par contre, le manque de disponibilité des membres de la CTROC impose une absence de représentation au sein de cette organisation. Néanmoins, la CTROC diffuse l'ensemble des informations fournies par la CSS et tente d'encourager ses membres à réaliser les activités de mobilisation demandées. Notons que, bien que la CTROC n'ait pas de représentant sur cette table, deux de ses membres (RIOCI-Montréal et TROC-Montréal) siègent en leur propre nom sur la CSS.

Les relations avec la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB).

Au cours de la dernière année, le CA, la coordination et les délégués de la CTROC au comité valorisation et consolidation de l'action communautaire du MSSS ont déployé leurs énergies pour maintenir et approfondir la collaboration avec notre partenaire la TRPOCB. Sur le plan politique, nos deux organisations se sont rencontrées une dizaine de fois, pour un total de 30 heures (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus), et ce, pour mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation d'une réunion nationale extraordinaire rassemblant les membres des deux regroupements d'organismes communautaires en santé et services sociaux. Ainsi, le 13 novembre 2008, la CTROC et la TRPOCB se mettaient d'accord sur une plate-forme commune de revendications. Il en est résulté un front commun soutenant et élargissant la mobilisation initiée par la CTROC. C'est dans ce cadre qu'un mot d'ordre a été lancé par les deux groupes pour faire circuler une lettre d'appui aux revendications. De plus, un comité conjoint a été mis sur pied pour réaliser les actions communes et identifier les points de convergence entre les deux organisations. Ce comité s'est rencontré à quatre reprises pour un total de 14 heures (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus).

Sur le plan administratif, la collaboration de la CTROC et de la TRPOCB dans les négociations avec le MSSS et son réseau a favorisé la réalisation de plusieurs rencontres préparatoires aux réunions du comité du MSSS. Celles-ci se sont déroulées afin de mettre en commun et de planifier les stratégies de négociation.

Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC).

La CTROC a maintenu ses relations avec le CSMO-ÉSAC. La coordination a participé à une entrevue du CSMO-ÉSAC visant à décrire la fonction de coordination d'un regroupement national. De plus, la coordination a présenté une conférence lors d'un colloque organisé par le CSMO-ÉSAC. L'exposé portait sur la campagne de visibilité comme instrument pour stimuler l'embauche et la rétention de personnel dans le secteur d'activités. Finalement, le CSMO-ÉSAC sera invité lors de la rencontre nationale de mai 2009 pour présenter des outils de « marketing social » afin de soutenir la campagne de visibilité. Notons, par ailleurs, que le projet de réalisation d'une recherche commune sur la rentabilité sociale de l'action communautaire en santé et services sociaux est encore sur la table de travail. Finalement, une proposition de partenariat autour de la campagne de visibilité, provenant du CSMO-ÉSAC, est à l'étude par la CTROC.

Actions de revendication

Au cours de la dernière année, les actions de revendication ont été partagées par le conseil d'administration de la CTROC et le comité mobilisation. Le mandat du comité de mobilisation consiste à élaborer un plan de mobilisation permettant de porter nos revendications financières,

et ce, dans le but d'obtenir une reconnaissance et un financement propres à consolider l'ensemble des organismes communautaires.

L'objectif principal de la dernière année a été de promouvoir nos revendications financières auprès du gouvernement du Québec et des ministres de la Santé et des Services Sociaux. En effet, au cours de la dernière année, la CTROC a établi les revendications financières des organismes communautaires en santé et services sociaux à 189 millions de dollars; une revendication partagée par la TRPOCB. D'une façon opérationnelle, la CTROC demande la mise en place d'un plan de rehaussement du financement à la mission étendu sur quatre ans où le MSSS verserait 47 millions de dollars supplémentaires par année aux organismes communautaires.

Pour y arriver, la CTROC a lancé une campagne de lettres d'appui pour faire pression sur le ministre. Quinze TROC/ROC ont demandé aux citoyenNEs, personnalités, acteurs du milieu, administrations publiques d'envoyer une lettre aux ministres Bolduc et Thériault exigeant un rehaussement financier. Cette campagne compte plus de 7 050 lettres d'appui, dont celles de centaines d'organismes communautaires (ainsi que de regroupements), de dizaines de municipalités, de tous les députés de l'opposition et de plusieurs administrations publiques (pour plus d'informations, voir le site www.ctroc.org).

De plus, la CTROC et les TROC ont rencontré les députés et ministres afin de les sensibiliser aux revendications de la CTROC et inciter le gouvernement du Québec à les considérer. Dans ce cadre, 42 % des députés de l'Assemblée nationale du Québec (51 députés) ont été rencontrés par la CTROC et ses membres. Considérant que plusieurs députés ont été rencontrés par les porte-paroles de leur parti, c'est 65 % des députés qui ont reçu l'information claire sur les revendications portées par la CTROC (80 députés). Notons que 9 ministres et 8 adjoints parlementaires aux ministres ont été rencontrés. Soulignons ici l'important travail de mobilisation des TROC dans la réalisation de ces pressions.

Notons aussi que la CTROC a soutenu les TROC dans leur campagne de dépôts collectifs des demandes PSOC auprès de leurs Agences afin d'obliger les administrations du réseau à relayer les revendications financières des organismes communautaires en santé et services sociaux au MSSS. Treize dépôts collectifs ont été organisés entre février 2009 et mai 2009.

Finalement, la CTROC a produit deux vidéos (dont une conjointement avec la TRPOCB) pour expliquer les besoins financiers des organismes communautaires et l'impact d'un rehaussement éventuel du financement sur les activités communautaires dans les régions et les secteurs. Ces vidéos servent d'outils pour soutenir les actions des TROC et de leurs membres.

N'oublions pas que quatre TROC ont organisé des manifestations pour soutenir les revendications nationales et leurs traductions régionales.

Il faut souligner, avant de continuer, que les actions de revendication se sont aussi déroulées par le biais d'actions médiatiques et politiques. Nous allons voir maintenant comment se sont réalisées ces actions qui ont soutenu le travail du comité de mobilisation.

Actions politiques

Le conseil d'administration a pris à sa charge, avec le soutien ponctuel du comité de mobilisation et de membres, une partie de l'action de revendication, au cours de la dernière année, par la réalisation de plusieurs actions politiques.

Ce type d'actions visait deux objectifs. Premièrement, la CTROC a fait connaître ses revendications auprès des acteurs politiques du Québec. En plus de les informer, la Coalition espérait recueillir des appuis et des engagements de la part des partis politiques, députéEs, ministres et autres représentantEs des organisations politiques. Deuxièmement, les actions politiques ont voulu imposer une rencontre avec la CTROC au ministre de la Santé et des Services Sociaux. Lors de cette rencontre, la Coalition souhaitait recevoir les engagements clairs du ministre pour un rehaussement important du financement à la mission des organismes communautaires en santé et services sociaux ainsi que pour une transformation du mode de gestion du soutien financier (PSOC) vers l'atteinte de seuils plancher de financement basés sur le principe « mission comparable, financement comparable ».

Afin d'atteindre ces objectifs, la CTROC a utilisé divers moyens de pression. D'abord, elle a fait parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'à la ministre déléguée aux Services Sociaux une lettre demandant une rencontre. De plus, la ministre déléguée aux Services Sociaux a été invitée à rencontrer les membres de la CTROC lors de l'assemblée générale régulière de février 2009.

Par ailleurs, la CTROC, conjointement avec la TRPOCB, s'est impliquée dans la campagne électorale provinciale de décembre 2008 en exigeant des partis politiques des engagements clairs envers le financement et l'autonomie des organismes communautaires en santé et services sociaux. Le Parti Québécois, l'Action Démocratique du Québec, Québec Solidaire et le Parti Vert ont répondu, d'une façon plus ou moins satisfaisante, à la sollicitation du front commun CTROC-TRPOCB. Seul le Parti Libéral du Québec a omis de répondre dans le cadre de la campagne électorale.

Parallèlement, une demande de rencontre écrite a été envoyée aux trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec : le Parti Québécois, l'Action démocratique du Québec et Québec Solidaire. L'intervention du ROC-03 auprès du Parti Québécois a permis une rencontre entre les membres du CA (et la coordination) et la cheffe du parti, Pauline Marois, accompagnée de la leader parlementaire adjointe du PQ, Agnès Maltais, lors de la rencontre nationale de février 2009. Ces demandes de rencontres ont été acceptées. Ainsi, en plus de la rencontre avec la chefferie du PQ, la CTROC a rencontré la responsable du dossier services sociaux au PQ, Danielle Doyer, le 25 février 2009. À ce moment, le PQ accordait un appui de tous ses députés aux revendications des organismes communautaires. Le député de Québec Solidaire, Amir

Khadir, a été rencontré par la coordination le 3 mars 2009 à Gatineau. Encore ici, l'appui du député a été accordé. Finalement, l'ADQ, par le biais d'Éric Caire, a rencontré, à son tour, les représentants de la CTROC, le 16 mars 2009. Par une lettre de la cheffe par intérim du parti, l'ADQ a accordé son appui aux revendications communautaires. Ainsi, les démarches de la CTROC se sont soldées par un appui unanime de tous les députéEs de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec. Afin d'annoncer ces appuis à la population, une conférence de presse conjointe de la CTROC, de la TRPOCB, du PQ et de QS s'est déroulée le 27 février 2009 à Québec. Lors de cette conférence de presse, le PQ a déposé les lettres d'appui de tous ses députéEs et le député de QS a signé publiquement et en direct sa lettre d'appui.

Ainsi, le 26 mars 2009, la CTROC a eu l'opportunité de passer près d'une heure trente avec la ministre déléguée aux Services Sociaux, Lise Thériault, aux bureaux du MSSS de Québec. Les délégués ont exposé alors les problèmes administratifs et politiques vécus par le mouvement des organismes communautaires œuvrant en Santé et Services sociaux. Deux ensembles de problèmes ont été expliqués : les difficultés administratives et les problèmes politiques.

En réponse aux demandes de la CTROC, la ministre déléguée aux Services sociaux du Québec, s'est dite heureuse de nous savoir partenaires et a affirmé sa volonté de travailler en partenariat avec la CTROC. En reconnaissant que l'attente d'une rencontre politique a été longue pour la CTROC, elle proposait une méthode de communication directe plutôt qu'une discussion sur la place publique par médias interposés. Elle s'est engagée alors à rencontrer les représentantEs de la CTROC deux fois par année afin de dénouer des problèmes aux caractéristiques tant politiques qu'administratifs.

Sur le plan des engagements financiers, bien qu'elle ait reconnu que les besoins des organismes communautaires soient grands et insuffisamment comblés, la ministre n'a avancé aucun montant. Par contre, elle a informé que le rehaussement du financement ne sera pas à la hauteur des attentes des représentantEs du communautaire, soit les 47 millions de dollars. Néanmoins, a-t-elle assuré, les budgets ne seront pas gelés, ni baissés.

Soulignons aussi l'extraordinaire travail politique réalisé par les membres de la CTROC qui ont rencontré, chacun dans leur région, l'ensemble des députés (et donc aussi ministres) à l'Assemblée nationale du Québec.

Indiquons que la CTROC a déposé, le 6 mars 2009, après de longues démarches pour être écouté, un avis au ministère des Finances lors de ses consultations prébudgétaires 2009-2010. Dans cette communication, la CTROC a demandé au gouvernement de prioriser le rehaussement du financement des organismes communautaires en santé et services sociaux afin de soutenir les personnes vulnérables face aux effets de la crise économique en cours.

Dans le cadre des études des crédits destinés aux services sociaux, la CTROC s'est penchée sur l'analyse des crédits et a produit nombre de questions à poser à la ministre déléguée aux Services Sociaux dans le cadre de la commission parlementaire étudiant les crédits du MSSS. Ces

questions ont été offertes au PQ, à QS et à l'ADQ. La responsable du dossier services sociaux au PQ, Danielle Doyer, a relayé les questions proposées par la CTROC lors de la séance de travail de la Commission parlementaire des affaires sociales du 21 avril 2009. De plus, la CTROC, par le biais du délégué de la CTROC (ROC-03), a participé physiquement à cette commission parlementaire sur l'étude des crédits. Néanmoins, les réponses de la ministre ont apporté peu d'éclairage sur les possibilités de rehaussement du financement. Tout au plus, la ministre a confirmé que les fonds destinés aux organismes communautaires ne seront pas réduits. Par contre, peu d'indications permettent de croire qu'un rehaussement financier est envisageable.

Actions médiatiques

Les actions médiatiques, selon les dossiers traités, lient les travaux du conseil d'administration, du comité mobilisation et du comité visibilité. En effet, l'apparition de la CTROC dans l'espace public atteint aussi bien l'objectif d'énoncer ses positions officielles, de faire avancer ses revendications financières que de faire connaître la Coalition ainsi que les organismes communautaires à la population. Sous cet angle, les actions médiatiques sont réunies sous un même volet.

Au cours de l'année 2008-2009, la CTROC a publié pas moins de douze communiqués de presse. Ceux-ci se divisent en trois catégories : les interventions politiques, les interventions administratives et les interventions de visibilité. Les interventions publiques à portée politique sont fortement majoritaires dans les prises de parole publique de la CTROC. Celles-ci, au nombre de huit, ont présenté les revendications des organismes communautaires soutenues par la CTROC dans différents contextes sociopolitiques : création d'un front commun des regroupements nationaux et multisectoriels d'organismes communautaires en santé et services sociaux (CTROC-TRPOCB), élections provinciales, demandes de rencontres avec la « nouvelle » ministre déléguée aux Services Sociaux, lancement de la campagne de mobilisation communautaire, demandes budgétaires et étude des crédits en Services Sociaux. Notons que quatre de ces communiqués ont été écrits conjointement avec la TRPOCB dans le cadre du front commun. Ajoutons qu'une conférence de presse a été tenue le 27 février 2009 afin d'annoncer les appuis politiques recueillis lors de la campagne de mobilisation. Les interventions à portée administrative, au nombre de trois, se sont concentrées sur les recommandations concernant la gestion du financement accordé par le MSSS aux organismes communautaires proposée par le vérificateur général du Québec dans son rapport 2008. Finalement, un communiqué de presse a été publié au mois d'octobre 2008 pour annoncer le déploiement de la campagne de visibilité sur la grandeur du territoire québécois. À ces apparitions de la CTROC sur une base nationale, il faut ajouter les dizaines d'interventions publiques dans les médias régionaux réalisées par les membres de la CTROC.

Glissons un mot sur la couverture médiatique. Malheureusement, la couverture des actions et communiqués nationaux a été presque inexistante au cours de 2008-2009. Il semble que la stratégie de communication, adoptée sous les avis de notre conseillère en communication, n'a

pas donné les résultats souhaités. En effet, afin de réaliser quelques économies et croyant être aussi efficace, la CTROC a diffusé elle-même ses communiqués auprès des médias au lieu d'utiliser les services d'une entreprise de presse. Malgré un carnet d'adresses bien chargé, la diffusion n'a pas eu l'impact désiré. Il faut dire qu'une telle stratégie nécessite l'établissement de liens quasi personnels entre la CTROC et certains journalistes ciblés. Par manque de ressources, la CTROC n'a pas réussi à établir ces liens privilégiés. Or, l'expérience des années précédentes démontre qu'une couverture minimale est assurée lorsque le fil de presse est sollicité pour diffuser les communiqués auprès des médias. Néanmoins, soulignons la bonne couverture fournie par les médias régionaux lorsque les TROC relayaient, parfois en les adaptant, les communiqués de la CTROC. Somme toute, bien que la couverture découlant directement des actions de la CTROC ait été décevante, l'action médiatique, par le biais de l'extraordinaire travail des membres, demeure une activité d'impact.

Actions de visibilité

L'objectif du comité visibilité est d'organiser des activités pour faire mieux connaître à la population les organismes communautaires, leurs impacts dans notre société, les valeurs qu'ils prônent, les actions qu'ils mettent de l'avant et qu'ils portent. L'Assemblée générale de mai 2008 mandatait le comité visibilité pour assurer la coordination d'une « *action qui serait « Tenir une journée de visibilité coordonnée par la CTROC* » ». Afin de réaliser ces travaux, et de préparer la campagne de visibilité de l'année 2008, les membres du comité se sont rencontrés à 16 reprises, pour un total de 50 heures (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus).

Donc, pour la seconde année, la CTROC a réalisé une campagne de visibilité de l'action communautaire en santé et services sociaux intitulée : *Les organismes communautaires... du monde à découvrir!* Celle-ci s'est déroulée sur une semaine, du 20 au 25 octobre 2008. Dans ce cadre, la CTROC, par le biais de son comité visibilité, s'est assurée de la coordination des actions régionales.

Lors de la dernière année, la CTROC a encouragé ses membres à organiser, au cours de la semaine de visibilité, des activités visant à rapprocher les organismes communautaires de la population. Sous le principe général de la « porte ouverte », les TROC ont invité la population à participer à des foires publiques, des tournées des organismes du territoire, des journées portes ouvertes dans les organismes communautaires, des conférences de presse, des publicités médiatiques, etc.

Pour aider ses membres à cette tâche et coordonner l'action, la CTROC a produit un ensemble de consignes visant à uniformiser les actions régionales pour leur donner un aspect national. En plus d'avoir convenu d'une période unique d'activités, d'un concept général commun, d'un seul et même slogan, d'un visuel uniforme et d'un message partagé, la CTROC a fourni à ses membres des outils de promotion sous la forme de signets et d'un cahier promotionnel à distribuer à la population. De plus, la journée nationale de visibilité des organismes

communautaires, le 23 octobre, a vu le lancement du site web de la CTROC. Notons que l'ensemble des TROC a participé à la semaine de visibilité, ce qui a permis une bonne couverture médiatique.

Par ailleurs, la CTROC a acheté les droits d'auteur sur le visuel qu'elle s'est fait créer l'année précédente. Ainsi, les membres pourront l'utiliser et l'adapter à leurs outils et communications régionales.

Finalement, depuis le mois de novembre 2008, le comité visibilité s'emploie à définir les paramètres de la campagne de visibilité 2009 et à améliorer ses outils de promotion.

Actions de négociation

Le travail de négociation avec le MSSS est essentiellement accompli par la délégation au comité de valorisation et de consolidation de l'action communautaire du MSSS. La somme de travail investie par les différents délégués de la CTROC a nécessité pas moins de quinze rencontres, qu'elles soient téléphoniques, physiques, en comité restreint ou en comité élargi, pour un total de 105 heures (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus). Celles-ci ont demandé lecture, appropriation, réflexion et analyse et consultation. Ces rencontres se sont déroulées dans le cadre de trois comités et sous-comités distincts de travail avec le MSSS :

- le Comité valorisation et consolidation de l'action communautaire,
- le sous-comité sur les modes de soutien financier,
- le sous-comité sur le financement.

Mandat du Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux :

- Permettre l'échange d'informations et la recherche de solutions concernant diverses questions relatives au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
- Rechercher des solutions concrètes aux différentes problématiques que vivent les organismes communautaires.
- Élaborer et établir une stratégie commune, afin de valoriser, préserver et consolider le PSOC eut égard aux disponibilités financières dont disposera le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Convenir de mesures concernant la gestion du PSOC à la suite des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général¹, à ce sujet.

Ce comité s'est rencontré une seule fois au cours de l'année.

1. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 1995-1996, Action du gouvernement relativement aux organismes communautaires de la santé et des services sociaux et à la santé mentale, Chapitre 4, 36 p.

Voici un bref compte rendu des travaux en cours

Cadre de référence concernant les modes de financement (presque complété)

Le mandat du sous-comité sur les modes de financement est de déterminer le ou les mode(s) de soutien financier s'inscrivant dans la définition du PSOC, en vue d'une harmonisation des pratiques dans le réseau de la santé et des services sociaux. Plus précisément, le sous-comité poursuit les objectifs suivants : définir la notion de mode de financement des organismes communautaires et circonscrire celui ou ceux des trois modes (à partir des trois modes actuels de financement des organismes communautaires que sont le soutien à la mission globale, le financement par entente de services et le financement par projets ponctuels) devant être rattaché(s) au PSOC².

Dans les faits, le MSSS tenait à intégrer les 3 modes de financement au PSOC puisque, à l'heure actuelle, toutes les Agences utilisent les 3 modes et en font leur reddition de comptes à même le programme SOC. Il s'agit d'un acte administratif.

Pour notre part, les 16 TROC ont été consultées sur l'adoption ou le rejet du document « final ». Le document a été appuyé par les membres de la CTROC à la majorité. Par contre, l'avis final de la CTROC présente quelques réserves importantes au MSSS.

- que le taux de prépondérance du financement à la mission globale des organismes communautaires soit défini sur la base des pratiques actuelles et qu'il constitue une balise minimale appliquée dans toutes les régions du Québec;
- que les acquis régionaux soient préservés et respectés;
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux demeure vigilant afin que le mode de financement pour des activités spécifiques ne se substitue pas, de façon détournée, à du financement en soutien à la mission globale ou à du financement pour des ententes de services;
- qu'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Cadre de référence sur les modes de financement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) soit mis en place afin d'en suivre l'évolution.

Le Comité valorisation et consolidation de l'action communautaire n'a pas pris de décision sur le cadre de référence. Pour justifier le report, le MSSS a évoqué la nécessité de prendre du recul afin de faire une analyse à l'interne des enjeux liés au cadre de référence sur les modes de financement.

² Il est entendu que le soutien à la mission globale est inhérent au PSOC.

Sous-comité sur le financement des organismes communautaires (en cours)

Le mandat du sous-comité de travail sur le financement des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires se libelle ainsi : « Analyser la situation du financement des organismes communautaires et émettre des recommandations sur les perspectives de financement des organismes communautaires [au Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux] » (Plan de travail 2007-2009 du Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux). Ce sous-comité a été le plus actif au cours de la dernière année.

La CTROC entretenait de grands espoirs dans ces travaux. Par contre, malgré les dizaines d'heures investies, les travaux sont loin d'être concluants. Pour l'instant, bien que l'échéancier soit dépassé, les participantEs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la formulation d'aucune recommandation. Depuis novembre 2008, le MSSS a suspendu les travaux du sous-comité financement pour un ensemble de raisons diverses et conjoncturelles : changement de responsable du dossier, changement de ministre, retard dans les travaux de recherche confiés à une firme contractuelle, dépôt du rapport du vérificateur général et nécessaire réaction du MSSS et des Agences. Les travaux ne sont pas officiellement interrompus, mais la CTROC attend toujours la prochaine rencontre.

Actions de recherche

Lors de la dernière année, l'Assemblée générale a transformé le comité ad hoc de recherche argumentaire en un comité permanent de recherche ayant pour objectif d'établir, d'une façon scientifiquement valable et fiable, le portrait du financement des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux. Le comité, particulièrement avec l'aide de la coordonnatrice du ROCGÎM, a construit un questionnaire sur les besoins de financement exprimés par les organismes communautaires. Celui-ci a été distribué aux TROC afin qu'elles recueillent les données nécessaires au portrait. Près de 75% des membres ont participé à ce travail fastidieux. Après la compilation des données, afin de combler les informations manquantes, un méthodologue du CÉGEP de la Gaspésie et des Îles a été sollicité pour extrapoler les données manquantes tout en préservant la fiabilité et la validité de la recherche. Les résultats de cette recherche ont permis d'établir l'écart entre les sommes demandées pour le soutien à la mission par les organismes communautaires et les fonds versés par le MSSS et ses Agences. Cet écart, de 189 millions de dollars, a servi de base pour établir un montant de revendication. Notons que cette première expérience de recherche financière a permis de produire des outils qui, bonifiés, serviront d'année en année afin de tracer le portrait de l'évolution de l'écart entre le financement à la mission des organismes communautaires et leurs besoins exprimés. Il nous apparaît nécessaire de faire remarquer que le principal problème de ces travaux a été la faible participation des membres au sein du comité. Sans oublier que la complexité du questionnaire et la diversité des modes de compilation des données par les Agences régionales de la santé et des services sociaux a été, pour les répondants, le principal obstacle à surmonter. Nous espérons que le travail de bonification du questionnaire ainsi que la conscientisation des responsables des Agences faciliteront le renouvellement de la recherche.

Actions de vie associative

En 2004, dans le cadre d'une rencontre nationale, les membres de la CTROC ont mis sur pied un comité ayant pour mandat d'évaluer le fonctionnement du regroupement. Plusieurs difficultés organisationnelles ont été mises au jour. Le comité a donc été mandaté pour proposer un modèle de gestion permettant de pallier à ces difficultés. En 2005, la Coalition adoptait le modèle de gestion proposé, soit le modèle coalitif. Conséquemment, les règlements généraux ont été modifiés et dûment adoptés en mai 2007. Considérant qu'il y a plus de deux ans que la CTROC fonctionnait en conformité avec le mode de gestion adopté, les membres ont mandaté un comité pour en faire l'évaluation. Cette évaluation a mené à identifier quelques difficultés. Le comité a donc été mandaté en 2008-2009 pour leur trouver des solutions structurelles. Le premier dossier traité par le comité fonctionnement a été la définition et la clarification du rôle de la coordination. Le comité s'est rencontré formellement à trois reprises. Malheureusement, pour diverses raisons incontrôlables, le comité fonctionnement n'a pas pu mener ses travaux à terme. Le CA, dans son rôle d'employeur, a donc repris le dossier qui devrait se clore lors de la rencontre nationale de mai 2009. Ainsi, les autres éléments identifiés au plan de travail du comité n'ont pas été travaillés au cours de l'année. En espérant que la prochaine année permettra à ce comité d'accomplir son plan d'action.

Par ailleurs, la coordination a réalisé plusieurs tâches visant à stimuler la vie associative de la CTROC. Parmi celles-ci, notons la publication de deux parutions du bulletin de liaison interne, la mise en ligne d'un intranet (au www.ctroc.org) où les membres peuvent trouver tous les documents utiles pour le bon déroulement de leurs travaux et des débats. De plus, le traitement et la circulation de l'information sont une fonction essentielle et importante pour la permanence. Ceux-ci se réalisent essentiellement par le téléphone, le courriel et la rédaction et la diffusion de comptes-rendus. Ces modes de communication permettent de rejoindre rapidement un grand nombre de personnes réparties à la grandeur du Québec. En plus des travaux des comités, le coordonnateur a aussi produit deux cahiers d'analyse (sur la réforme du Code du travail et sur la réforme de la loi sur le lobbyisme) destinés à soutenir les membres dans leurs réflexions. Un consultant a été engagé pour présenter une analyse de la proposition de réforme du droit associatif. De plus, plusieurs membres ont aussi produit des analyses que la CTROC a diffusées.

La vie associative s'exprime aussi par l'implication des membres dans les rencontres nationales. Au cours de l'année 2008-2009, trois rencontres nationales physiques se sont tenues ainsi que deux rencontres nationales téléphoniques. Les rencontres nationales physiques rassemblent tous les membres (représentés par des délégations d'une à quatre personnes) en un même lieu pour trois jours de travail. On y débat des enjeux, des orientations, des actions et des stratégies à mener collectivement. Les rencontres nationales téléphoniques, quant à elles, servent à statuer sur des orientations précises dans le cadre d'ajustements imposés par l'actualité ou la conjoncture. Les rencontres nationales ont accaparé 90 heures de travail collectif (en excluant la préparation des dossiers, de la production d'outils et de documents).

Entre les rencontres nationales, le conseil d'administration (CA) voit au suivi des dossiers et s'assure de la réalisation démocratique du plan d'action. Pour ce faire, le CA, composé de cinq

membres, s'est rencontré 14 fois (physiquement ou par téléphone) pour un total de 70 heures au cours de la dernière année (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus).

De plus, la CTROC a fait vivre pas moins de quatorze comités de travail et délégations au cours de la dernière année, tous composés de membres soutenus par la coordination. C'est un travail colossal qui est accompli par toutes les personnes impliquées à la CTROC, si l'on considère qu'elle ne compte que seize membres. Ces comités et délégations ont réalisé 379 heures de travail collectif (en excluant les heures consacrées à la préparation des dossiers, à la production d'outils, de documents et de comptes-rendus).

Notons que la CTROC est accessible à ses membres et à la population sur les heures de bureau, et ce, cinq jours par semaine. De plus, une ligne téléphonique d'urgence est disponible sept jours sur sept et vingt-quatre heures par jour. Par ailleurs, la population peut avoir accès à des informations et documents pertinents sur le mouvement communautaire par le biais du site web de la CTROC (www.ctroc.org). Les membres ont à leur disposition un intraweb où ils peuvent se procurer tous les documents et outils de travail utilisés par la CTROC. On peut aussi rejoindre la CTROC par courriel à l'adresse info@ctroc.org.

Finalement, nous devons souligner le travail généreux de trois bénévoles impliqués à la CTROC. Christian Olivares a donné au moins 100 heures à la réalisation du site web de la CTROC et à la formation d'un coordonnateur. Line Goyette, pour sa part, a mis plusieurs heures à la rédaction et l'évaluation des communiqués et conférences de presse de la CTROC. Lise Boucher a investi quelques dizaines d'heures dans la correction de presque tous les écrits publics de la CTROC. À ces trois personnes, caractérisées par leur implication sociale, un immense merci !

Les finances

La situation financière précaire de la CTROC est un enjeu tant sur le plan d'action que dans la vie associative. En effet, les revenus actuels obligent la CTROC à fonctionner avec une seule ressource humaine à la permanence. Cette limite en moyens impose à la CTROC de réduire ses ambitions et de ne réaliser qu'une petite quantité d'actions. De plus, cette difficile situation financière nécessite un plus grand investissement des comités et du conseil d'administration pour réaliser le plan d'action. Parallèlement, cela augmente évidemment les frais de déplacement et de communication.

Les charges salariales et les dépenses en frais de déplacements sont sans aucun doute les deux postes budgétaires qui accaparent le plus les finances. Les frais de déplacements sont très onéreux à la CTROC, car elle regroupe 16 TROC/ROC de régions administratives différentes du Québec qui doivent se déplacer pour se réunir.

Les rencontres nationales, essentielles à la vie associative et aux décisions menant à l'action, génèrent des coûts importants, autant pour la CTROC que pour les TROC/ROC. En plus de la location des salles de rencontres, les frais des rencontres nationales incluent les coûts de secrétariat et de la présidence d'assemblée, les frais du matériel bureautique et les dépenses du coordonnateur. Notons que les TROC/ROC assument une grande partie des frais de déplacements et d'hébergement, lors des trois assemblées générales des membres. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées dans les budgets de la CTROC, mais elles sont importantes pour les TROC/ROC et influent sur la participation et l'implication des régions dans la vie associative. Ceci représente depuis plusieurs années un effort financier considérable pour les membres qu'il est difficile de maintenir sur une longue période.

Il est urgent que la CTROC augmente son financement de base à la mission. En ce sens, une demande PSOC de 271 000\$, conforme aux besoins de la CTROC, a été déposée au MSSS. L'augmentation des revenus de la CTROC servira à l'ajout de deux ressources humaines pour soutenir la coordination dans son travail, soit un E responsable aux communications et un soutien administratif. Du coup, il sera plus facile de réaliser le plan d'action de la CTROC.

Notons que les restrictions financières imposent des conditions de travail difficiles à la permanence. Les revenus ne permettent l'embauche que d'une seule ressource humaine pour accomplir tout le travail. Celle-ci ne peut travailler que 32 heures par semaine pour un salaire de 38 000\$ par année. Les finances ne permettent pas non plus à la CTROC de financer un programme de retraite à son permanent. Comme le coordonnateur est seul, il doit aussi investir annuellement près de 300 heures en déplacements afin de participer à l'ensemble des travaux et obligations. Notons aussi que la CTROC n'a pas les moyens de louer des bureaux et doit donc s'installer dans le logement du coordonnateur, ce qui rend difficile les rencontres et presque impossible l'embauche d'autres ressources humaines (ou la participation de bénévoles).

Les comités de la CTROC et leurs membres

Conseil d'administration :

Mandat :

Veiller à la saine gestion de la CTROC, assurer les suivis, gestion des ressources humaines et prendre les décisions entre les Rencontres nationales.

Composition :

Sébastien Rivard (RIOC Montréal), Geneviève Giguère (ROC Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine), Carole Boucher (TROC 10 Nord du Québec), André Gagnon (ROC-03 Région de Québec) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité visibilité :

Mandat :

Permettre à la population de mieux connaître les organismes communautaires et conséquemment de créer ou bonifier le capital de sympathie. Afin d'éviter de créer une confusion dans les messages, le comité n'a pas le mandat de porter les revendications financières de la CTROC.

Composition :

Stéphanie Deschênes (TROC 02 Saguenay-Lac-St-Jean), Carole Boucher (TROC 10 Nord du Québec), Maya Fernet (TROC Lanaudière) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité mobilisation :

Mandat :

Élaborer un plan de mobilisation permettant de porter nos revendications financières, et ce, dans le but d'obtenir une reconnaissance et un financement propres à consolider l'ensemble des organismes communautaires.

Composition :

Sébastien Rivard (RIOC Montréal), Patricia Chartier (ROC-GÎM), Yannick Martineau (TROC CQ/M), Jérôme Métivier (TROCCA) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité recherche :

Mandat :

Soutenir la CTROC dans ses travaux concernant le financement des organismes communautaires. Ses tâches sont d'établir un portrait concernant la situation du financement des OCASSS dans le cadre du PSOC (la somme des demandes des OCASS, la somme du financement total des OCASS), d'établir un portrait concernant les demandes, d'argumenter les typologies et les seuils plancher, de documenter les écarts entre les seuils plancher et le financement réel des groupes communautaires.

Composition :

Geneviève Giguère (ROC-Gaspésie-Les Îles) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité fonctionnement :

Mandat :

Procéder à l'évaluation du modèle coalitif et proposer les changements au fonctionnement identifiés par les membres.

Composition :

Bernard Poirier (MAC Bas St-Laurent), Sylvie Tremblay (ROC-03 Région de Québec), Nathalie Lagacé (TROC Côte-Nord) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité Congrès

Mandat :

Voir à la faisabilité et à la préparation d'un congrès d'orientation devant analyser l'environnement social de la CTROC et sa capacité d'action.

Composition :

Le nombre de membres ayant dégagé des ressources pour siéger sur ce comité étant insuffisant, celui-ci n'a réalisé aucun travail.

Comité Rapport du vérificateur général

Mandat :

Faire une analyse du rapport du Vérificateur général afin d'en venir à une position CTROC sur chaque recommandation dudit rapport et faire connaître publiquement cette position d'ici le 4 mai prochain.

Composition :

Johanne Nasstrom (TROC Montérégie), Meghan Lewis (TROCAO), Renaud Beaudry (TROC CQ/M), Isabelle Langlois (RIOCI-Montréal) et Patrick C. Pilotte (CTROC)

Comité Fondation Chagnon :

Mandat :

En février 2009, un comité est formé afin de bien évaluer la situation dans les régions, analyser les enjeux de façon globale et recommander des actions à entreprendre s'il y a lieu.

Composition :

Manon Ouellet (TROCI-02), Sylvianne Pilon (ROCIÎM), Pierre-Philippe Lefebvre (ROCI-Estrie), Carole Boucher (TROCI-10), Maya Fernet (TROCI Lanaudière) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Comité conjoint

Mandat :

Suite à la rencontre du 13 novembre 2008 établissant un front commun entre la CTROC et la TRPOCB, le comité conjoint a pour mandat de réduire les divergences dans les positions politiques et administratives des deux organisations, établir des stratégies communes et un plan d'action commun. Notons qu'une définition plus claire et précise du mandat est à l'ordre du jour des travaux du comité conjoint ainsi que du CA de la CTROC dans les prochains mois.

Composition (pour la CTROC) :

Sébastien Rivard (RIOCMontréal), Linda Déry (ROC-Laurentides), André Gagnon (ROC-03) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Délégation au comité valorisation et consolidation de l'action communautaire du MSSS :

Mandat :

Permettre l'échange d'informations et la recherche de solutions concernant diverses questions relatives au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ; Rechercher des solutions concrètes aux différentes problématiques que vivent les organismes communautaires ; Élaborer et établir une stratégie commune, afin de valoriser, préserver et consolider le PSOC eut égard aux disponibilités financières dont disposera le ministère de la Santé et des Services sociaux ; Convenir de mesures concernant la gestion du PSOC à la suite des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général, à ce sujet.

Composition :

Linda Déry (ROC Laurentides), Chantal Sullivan (TROC Lanaudière), Évelyne Langlois (MAC Bas-St-Laurent), Maxime Bergeron-Laurencelle (CDC Laval), Sylvie Tremblay (ROC 03 Québec), Renaud Beaudry (TROC-CQ/M) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Délégation Sous-comité sur les modes de financement (en cours) :

Mandat :

Sous-comité formé afin de tracer des balises sur les modes de financement utilisés par le MSSS pour soutenir les organismes communautaires.

Composition :

Linda Déry (ROC Laurentides), Chantal Sullivan (TROC Lanaudière) et Sylvie Tremblay (ROC 03 Québec).

Délégation Sous-comité sur le financement (en cours) :

Mandat :

Analyser la situation du financement des organismes communautaires et émettre des recommandations sur les perspectives de financement des organismes communautaires.

Composition :

Linda Déry (ROC Laurentides), Chantal Sullivan (TROC Lanaudière), Maxime Bergeron-Laurencelle (CDC Laval), Renaud Beaudry (TROC-CQ/M) et Patrick C. Pilotte (CTROC).

Délégation Réseau Albert-Saint-Martin :

Composition :

Maxime Bergeron-Laurencelle (CDC Laval)

Délégation Réseau Québécois de l'action communautaire autonome :

Composition :

Patrick C. Pilotte (CTROC), Sébastien Rivard (RIOC Montréal)

Délégation Coalition Solidarité Santé :

Composition :

Nous n'avons pas de délégué pour pourvoir à ce poste.

Implication de la CTROC dans les travaux des comités – 2008-2009

Comité	Nombre de rencontres	Heures de travail
CA	14 rencontres	70 heures
Rencontres nationales physiques	3 rencontres	80 heures
Rencontres nationales téléphoniques	2 rencontres	10 heures
Comité Visibilité	16 rencontres	50 heures
Comité Mobilisation	7 rencontres	23 heures
Comité Fonctionnement	4 rencontres	12 heures
Comité Fondation Chagnon	3 rencontres	10 heures
Comité VGQ	2 rencontres	5 heures
Comité Recherche		50 heures
Comité Congrès	0 rencontre	0 heure
Comité Conjoint	4 + 10 (préparation du comité) = 12 rencontres	14 heures + 30 heures (préparation du comité) = 44 heures
Délégation MSSS	9 rencontres de travail avec le MSSS + 6 rencontres entre délégués = 15 rencontres	80 heures + 25 heures = 105 heures
Délégation RQACA	10 rencontres	80 heures
Délégation CSS	0 rencontre	0 heure
Délégation Réseau Albert Saint-Martin	0 rencontre	0 heure
Total des heures investies en travaux de comité	64 rencontres de travail	539 heures

Dans ces heures, le temps de préparation des dossiers, le temps de travail individuel et en sous-comité, le temps de transport, le temps pour produire des outils, documents et comptes-rendus ainsi que le temps d'explication ne sont pas calculés.

Il faut, en plus, multiplier ce temps par le nombre de participantEs de la CTROC.

Membres de la CTROC

CDC Laval	Corporation de développement communautaire de Laval
CROC-AT	Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue
MAC BSL	Mouvement action communautaire Bas-St-Laurent
RIOCM	Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
ROC-03	Regroupement des organismes communautaires de la région 03
ROC-Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
ROC-GÎM	Regroupement des organismes communautaires Gaspésie – Îles de la Madeleine
ROCL	Regroupement des organismes communautaires des Laurentides
TROC-02	Table régionale des organismes communautaires du Saguenay – Lac-St-Jean
TROC-CN	Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord
TROC-10	Table régionale des organismes communautaires du Nord du Québec
TROCAO	Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
TROCCA	Table régionale des organismes communautaires de Chaudière – Appalaches
TROC-CQ/M	Table régionale des organismes communautaires du Centre du Québec et de la Mauricie
TROCL	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
TROCM	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie



BILAN PLAN D'ACTION 2008-2009

COALITION DES TABLES RÉGIONALES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (CTROC)

MAI 2009

Objectifs	Moyens	Actions	Bilan – 2 février 2009
<p>1. Promouvoir et défendre l'identité et les pratiques d'ACA</p>	<p>1.1. Réflexion</p>	<p>1.1.1. Que le CA propose une démarche pour que la CTROC tienne un congrès d'orientation pour réfléchir à l'avenir du mouvement communautaire autonome afin de mieux définir le rôle qu'entend jouer la CTROC dans les prochaines années.</p>	<p>Non réalisé.</p> <p>Bien que la démarche fût proposée et acceptée par l'AG de février 2009, le comité n'a pas le nombre suffisant de membres pour accomplir ses travaux.</p>
	<p>1.2. Représentation</p>	<p>1.2.1. Rencontre des députés, ministre, etc.</p>	<p>Pleinement réalisé.</p> <p>En plus des rencontres régionales réalisées par les membres, la CTROC a accompli plusieurs rencontres avec les responsables du dossier des services sociaux de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. La cheffe du PQ, Pauline Marois, et la leader parlementaire adjointe, Agnès Maltais, ont été rencontrées par le CA et la coordination le 11 février 2009. La responsable du dossier services sociaux, Danielle Doyer, a été rencontrée le 25 février 2009 par une délégation de la CTROC. Le député et porte-parole de QS, Amir Khadir, a été rencontré par la coordination le 3 mars 2009. Le responsable du dossier des services sociaux de l'ADQ, Éric Caire, a été rencontré par un</p>

			<p>membre du CA et la coordination le 16 mars 2009. Finalement, la ministre déléguée aux services sociaux (PLQ), Lise Thériault a été rencontrée par la coordination et une délégation spéciale de la CTROC le 26 mars 2009.</p> <p>Le résultat de ces rencontres a été un appui unanime des partis d'opposition et un engagement du maintien des communications et d'un maintien (minimum) du financement par la ministre.</p>
		1.2.2. Poursuivre la délégation au RQACA.	Malgré une courte suspension de la représentation entre novembre 2008 et février 2009, pour des raisons logistiques de disponibilité, la représentation de la CTROC est continue au RQ-ACA.
		1.2.3. Demander au RQACA de mettre sur pied un comité de vigilance panquébécois sur les recommandations du futur rapport du Vérificateur général.	Réalisé lors de l'AGA : Le CE du RQACA est mandaté pour suivre cette question.
		1.2.4. Demander au RQACA d'intervenir sur la question du projet de loi sur les lobbyistes.	Réalisé lors de l'AGA du RQACA. Un mémoire a été déposé par le RQACA. La CTROC a déposé aussi un avis.
2. Faire avancer la revendication d'un réseau de la santé et des services sociaux public, universel, accessible, intégral et gratuit	2.1. Appuyer les acteurs qui entreprennent des luttes sociales conformes à notre plate-forme de revendications.	2.1.1. Poursuivre l'implication à la Coalition Solidarité Santé.	Plus ou moins réalisé. Un substitut d'urgence transmet l'information à la CTROC.

3. Sensibiliser la population à la contribution et la réalité des OCASSS au Québec.	3.1. Visibilité	3.1.1. Tenir une journée « portes ouvertes » coordonnée par la CTROC.	Réalisé dans l'ensemble des régions. En ce qui concerne les actions nationales : création d'outils, bulletins, communiqués de presse, site web.
		3.1.2. Embaucher une firme en stratégies de communication à moyen et long terme pour traduire nos messages en terme de vision et valeurs, identifier une stratégie à moyen et long terme afin de redorer notre image et développer un argumentaire pour contrer les effets du rapport du Vérificateur.	Le plan de communication a été déposé et adopté en novembre 2008. Priorisation du réseautage et du site WEB jusqu'au printemps 2009.
	3.2. Recherche	3.2.1. Mandater le CA pour entreprendre une recherche avec CSMO-ESAC.	Début de la démarche. Contact avec le CSMO-ÉSAC est fait. Rédaction du projet de recherche en cours.
4. Porter nos revendications financières et obtenir une reconnaissance et un financement propres à consolider l'ensemble des organismes communautaires.	4.1. Recherche	4.1.1. Définition claire des besoins financiers des OCASSS	Réalisé par le travail du comité recherche et des régions.
	4.2. Mobilisation	4.2.1. Travailler à partir des demandes réelles des groupes;	Réalisé par le travail du comité recherche et le support des TROC. Il en résulte une revendication (équivalente à l'écart entre les demandes et le versé) de 189 millions \$.
		4.2.2. Chiffrer et proposer à nos partenaires de la TRPOCB un modèle de répartition qui nous permette de mieux porter les revendications communes (national, régional, par secteur, par typologie, sur 5 ans, etc.);	Réalisé par la rencontre de la TRPOCB et CTROC du 13 novembre et comité conjoint.
		4.2.3. Axer nos revendications, discussions et prises de position sur les besoins de financement à la mission des groupes;	Réalisé par l'outil de mobilisation.
4.2.4. Que chaque région s'assure de porter les revendications nationales sur une base régionale.	Réalisé. Voir bilan du comité mobilisation.		

		4.2.5. Interpeller les ministres responsables des régions et les députés pour faire pression sur le ministre de la Santé et des Services sociaux.	Réalisé. Voir bilan du comité mobilisation. Sur le plan national, la CTROC a rencontré la ministre déléguée aux services sociaux.
		4.2.6. Dépôt d'un avis prébudgétaire.	Un avis prébudgétaire a été déposé à la consultation prébudgétaire du ministère des Finances du Qc.
		4.2.7. Dépôt collectif des demandes PSOC à l'échelle nationale.	Cette action ne sera pas réalisée. Le comité mobilisation n'a pas réussi à fournir les directives claires, nécessaires pour réaliser cette action. De plus, un dépôt collectif national PSOC est compliqué, car les demandes PSOC ne sont pas acheminées au MSSS, mais aux Agences. Les Agences n'ont pas les mêmes dates de dépôt du PSOC, ce qui complique une coordination nationale. Néanmoins, cette activité a été remplacée par une conférence de presse nationale visant à rendre publics les appuis politiques aux revendications du communautaire (27-02-09).
		4.2.8. Mener des campagnes de mobilisation régionales pour mettre de la pression sur le Ministère et les agences. Ces campagnes devraient être coordonnées par les TROC participantes et par la CTROC.	En cours de réalisation. Voir bilan du comité mobilisation. Participation de 15/16 régions.
	4.3. Négociation	4.3.1. Poursuivre la participation de la CTROC aux travaux avec le MSSS	Réalisé. Plusieurs rencontres ont eu lieu. Par contre, les travaux sont en arrêt.

		4.3.2. La CTROC doit entreprendre une consultation pour s'assurer de l'adhésion des membres de la CTROC à la dernière version du document sur les modes de financement avant son adoption au comité valorisation et consolidation de l'aca du MSSS.	Réalisé et avis déposé
		4.3.3. participer aux travaux du sous-comité financement dans la mesure où il sera possible de discuter des sujets qui nous préoccupent.	Réalisé et travaux suspendus par le MSSS.
5. Dynamiser la vie associative.	5.1. Mettre en place les mécanismes nécessaires au soutien et développements de la vie associative	5.1.1. Finaliser l'évaluation du modèle coalitif et évaluer son maintien ainsi que son application.	En cours par le comité fonctionnement.
		5.1.2. Mettre en place une politique de remboursement des dépenses.	À venir.
		5.1.3. Transmettre l'information sur les travaux des comités aux membres de la CTROC.	En cours. Besoin d'amélioration, mais processus continu.
		5.1.4. Mettre en place des politiques et mécanismes favorisant l'implication équitable des membres.	À venir.
		5.1.5. Favoriser l'intégration des TROC par le biais de la mise en place d'un système de mentorat/parrainage/rencontre des nouveaux/comité formel d'accompagnement.	À venir.
		5.1.6. Rendre obligatoire la participation des TROC à l'intérieur d'une période de deux ans dans les comités de travail et/ou au conseil d'administration.	À venir.
		5.1.7. Définir le rôle du coordonnateur en fonction de divers stades d'intégration en clarifiant notamment la marge de manœuvre dont il doit disposer, ses responsabilités, les rôles à assumer.	En cours. Une grande étape a été réalisée lors des CA de janvier 2009 et du 24 avril 2009.
		5.1.8. Entreprendre une modification des règlements généraux qui rendrait les comités redevables au CA et non à l'AGR;	À venir.

		5.1.9. Rendre obligatoire la circulation des comptes rendus des comités et des PV d'assemblées de CA et autres documents jugés pertinents.	En cours. Besoin d'amélioration, mais processus continu.
		5.1.10. Que le rôle de porte-parole soit assuré conjointement par la permanence et un membre du CA.	Réalisé.
		5.1.11. Standardiser nos mécanismes de transmission de l'information en ajoutant notamment une mise en contexte, d'où viennent les décisions, quels en sont les enjeux, les résultats et en faire un bilan.	En cours. Besoin d'amélioration, mais processus continu.
		5.1.12. Confier au CA les responsabilités concernant les communications et les représentations.	Réalisé.
		5.1.13. Confier le volet vie associative au comité fonctionnement;	Réalisé.